

Commerce

S'acheter des clopes? Easy pour les d'jeuns

Les moins de 16 ans peuvent se procurer sans problème des cigarettes. Le canton lance des mesures pour que la loi soit mieux appliquée.



Résultats des achats tests: dans 8 cas sur 10, des jeunes se sont vu remettre du tabac sans problème, et ce, quel que soit le point de vente. (photo Jessica Genoud)

«Je ne vous donnerai qu'un chiffre, un seul: dans plus de 8 achats tests sur 10, des jeunes de moins de 16 ans se sont vu remettre sans problème du tabac.» Surprise, très surprise, Anne-Claude Demierre, à la lecture des résultats des achats tests organisés par le Centre d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET) et Addiction Info Suisse auprès des commerces fribourgeois.

Face à cette situation préoccupante en termes de santé publique – 80% des fumeurs ont commencé avant 18 ans – la cheffe de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a convoqué hier la presse pour présenter le détail de l'enquête. Et exposer les mesures prévues pour que la loi soit mieux appliquée.

Le cadre légal

Depuis le 1er janvier 2009, l'article 31 de la Loi sur l'exercice du commerce (Lcom) interdit la vente de cigarettes aux jeunes de moins de 16 ans dans le canton de Fribourg. Le non-respect de cette disposition légale peut entraîner une amende jusqu'à 20000 fr. pour le commerce impliqué (jusqu'à 50000 francs en cas de récidive). Sept cantons – dont Vaud et Berne – ont opté pour un régime plus restrictif et n'autorisent la vente de cigarettes qu'à partir de 18 ans. Dans tous les autres cantons, l'âge limite est de 16 ans.

Les achats tests

Mandaté par le CIPRET, Addiction Info Suisse (ex-Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies) a engagé l'automne dernier neuf jeunes «clients mystères» de 14 à 15 ans pour effectuer des achats tests de cigarettes dans 306 commerces du canton (dont 103 dans les districts du Sud), tous types de points de vente confondus: grande distribution, épiceries indépendantes, tabac-journaux, stations-service, kiosques... Précision: ces clients mystères étaient accompagnés par des observateurs adultes et l'achat définitif a été évité en prétextant un manque d'argent.

Les résultats

Ils ont scotché Anne-Claude Demierre et ses comparses Yolanda Sieber, responsable du CIPRET, et Rose-Marie Rittener, directrice des Ligues de santé du canton de Fribourg. Dans plus de 8 achats

tests sur 10 (81,4%), des jeunes de moins de 16 ans se sont vu remettre du tabac sans problème, et ce, quel que soit le type de point de vente.

La «palme» revient aux épiceries indépendantes, où le taux d'acceptation de vente est de 98,4% (un seul refus sur 63 achats tests!). Alors que les enseignes des groupes de grande distribution alimentaire (71%) et les stations-service (73%) font figure de «bons» élèves.

Autre constat édifiant: si la plupart des refus de vente ont été enregistrés après que le personnel de vente a demandé une pièce d'identité (ce qui a été fait dans moins d'un tiers des tests menés), dans deux cas sur cinq (43%) les jeunes ont pu acheter des cigarettes même lorsqu'ils ont montré patte blanche.

Les mesures

Pour tenter d'enrayer le phénomène et d'entente avec les milieux concernés, des mesures seront mises en œuvre ces prochains mois dans le cadre du programme cantonal Tabac 2009-2013 par le CIPRET, en collaboration avec la DSAS et la Police du commerce. Pour un budget total de 40000 francs.

A commencer par une campagne d'affichage dans les commerces et, surtout, par une intensification de l'information du personnel de vente. «L'information des points de vente par les affiches est importante, mais l'expérience dans d'autres cantons démontre que la sensibilisation directe du personnel de vente est essentielle», souligne Yolanda Sieber.

Ainsi le personnel se verra-t-il remettre des brochures d'information et des tabelles de calcul rapide de l'âge des acheteurs, pour l'aider à faire face aux situations de stress. Le CIPRET propose en outre des cours de formation du personnel de vente.

Afin de toucher un maximum d'enseignes, la campagne d'information s'étendra aux communes et aux préfets. Des articles d'information seront également insérés dans les diverses revues patronales.

Le contrôle

Pour mesurer l'évolution de la situation et l'efficacité des mesures prises, de nouveaux achats tests seront effectués dans les commerces du canton en 2011. La DSAS compte également prendre contact avec la gendarmerie pour d'éventuels contrôles dans les commerces suivis de dénonciations à la préfecture.



[Alain Sansonnens](#)

8 juin 2010